

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 28 AVRIL 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 28 avril, à 15h,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
à la Cité du Numérique à Blois,  
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 11 avril 2025

### **Présents : (16)**

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Joël NAUDIN, Régis SOYER, Roger LEROY, Michel GUIMONET.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL,  
Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Gérard SERER, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET,  
Isabelle GAUDRON.

### **Absents : (38)**

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Jacques  
PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN,  
Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe  
MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Bernard  
ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY,  
Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX,  
Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia  
GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (14)**

Delphine BENASSY à Jocelyn GARCONNET  
Jacques PAOLETTI à Claude BORDIER  
Catherine LHÉRITIER à Jean-Claude OMONT  
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER  
Alain PROT à Philippe BEHAEGEL  
Philippe MERCIER à Bernard PILLEFER  
Nicolas HASLÉ à Joël NAUDIN

Bernard ESPUGNA à Régis SOYER  
Henry LEMAIGNEN à Roger LEROY  
Pierre SOLON à Michel GUIMONET  
Éric MARTELLIÈRE à Gérard SERER  
Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN  
Christian PIMBERT à Thierry BRUNET  
Patrick MICHAUD à Jean-François CRON

La **Présidente** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (30 votants dont 14 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Michel GUIMONET** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 5 projets de délibérations sont proposés.

## FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

#### *1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence*

Par délibération du 28 novembre 2023, la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Vous voudrez bien prendre acte de la présente information.

- Au titre du point n°2 et en date du 25 avril 2025, un dossier a été finalisé sur la plateforme dédiée mise à disposition par la Région Centre Val de Loire dans le but de solliciter un fonds de concours du FEDER pour couvrir 30 % des investissements prévisionnels requis pour le projet Smart Val de Loire.

## *2/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 18 février 2025.*

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 18 février 2025. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°1 : Création d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial**

**La Présidente** laisse Olivier présenter les enjeux de la création du poste qui avait déjà été évoquée lors du vote du budget. S'il s'agit bien de créer un emploi permanent, cela restera sans impact sur la masse salariale car ce poste existe aujourd'hui sur les mêmes missions mais il n'est pas permanent.

**Olivier LEGROS** indique que le poste de chargé de mission Smart Val de Loire est effectivement déjà pourvu par le biais d'un contrat de projet. L'objectif est ici de pérenniser ce poste dans une logique de confiance dans le projet Smart Val de Loire. La procédure est la suivante : une création de poste par délibération aujourd'hui, si elle est approuvée, puis une déclaration de vacance avec une publication sur le site emploi territorial, la nécessité de recevoir les candidatures recevables et enfin un choix au terme d'entretiens qui sont planifiés au cours de la semaine du 16 juin, pour une prise de poste effective qui est prévue au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**La Présidente** précise qu'il convient de suivre scrupuleusement le processus inhérent à toute création de poste permanent.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2 : Évolution du catalogue de services Smart Val de Loire et conditions techniques de fourniture des services Smart**

**La Présidente** indique que l'enjeu de cette évolution est de permettre aux structures publiques telles que les syndicats d'énergie ou les syndicats d'ordure ménagère de bénéficier des mêmes tarifs que les membres du Syndicat vis à vis de l'accès à l'offre Smart Val de Loire. C'est l'objet de la mention "Autres bénéficiaires" dans la colonne initialement réservée aux « membres associés du SMO ».

**Olivier LEGROS** précise que cette évolution se justifie par la prise de conscience récente que les structures publiques, telles un Syndicat d'ordure ménagères, un Syndicat d'Eau ou un Syndicat d'Énergie, dont les missions n'ont rien à voir avec l'aménagement numérique, ne peuvent accéder au statut de membres associés.

Il est donc proposé de modifier le catalogue de services approuvé au mois de juillet dernier afin de permettre à ces structures qu'on désigne sous le vocable « autres bénéficiaires » de bénéficier des mêmes tarifs que ceux proposés aux membres du Syndicat. On entend par "autres bénéficiaires" les personnes morales de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public. La délibération n°4 s'appuie d'ailleurs sur l'évolution du catalogue de services puisqu'elle concerne le Syndicat d'Ordures Ménagères du Chinonais. Lors d'un prochain conseil syndical seront étudiées les conventions de prestation de service avec des acteurs privés qui interviennent pour le compte de missions de service public. Ces acteurs bénéficieront alors du même tarif.

**La Présidente** rappelle qu'en juillet dernier, lors de l'approbation du premier catalogue de services, il a été précisé que ce catalogue évoluerait avec le temps, au gré des projets. L'évolution proposée ici est de nature à permettre de réaliser de nombreux projets servant des missions de service public.

**Olivier LEGROS** ajoute qu'une autre évolution est proposée pour ce catalogue de services : ce sont les conditions techniques de fourniture de services. Le document correspondant n'avait pas été élaboré dans la version précédente du catalogue de services. Avec ce document qui vient en complément du catalogue avec les items et les prix, le Syndicat prend un certain nombre d'engagements sur la couverture LoRa, sur la qualité de service, sur la disponibilité, sur la manière dont on va délivrer le service. C'est un peu l'équivalent des conditions particulières de vente lorsqu'on achète un bien ou une prestation de service. L'idée est d'avoir une description plus fine du service. C'est quelque chose qui a notamment été proposé à Grand Chambord et au SMICTOM dans le cadre des conventions soumises au vote juste après.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°3 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et la Communauté de communes Grand Chambord**

**La Présidente** indique que ce projet a déjà été évoqué lors des derniers conseils syndicaux. Avec cette délibération, la première convention de la phase de généralisation va être approuvée. Elle concerne 49 passerelles LoRa réparties sur le territoire de la communauté de communes du Grand Chambord et à terme, plus de 11 500 objets connectés : les compteurs d'eau communicants des foyers et entreprises clientes du réseau d'eau potable. Le coût de l'opération est de 250 789,35 €. La communauté de communes financera 72 728,91 €. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher financera 45 142,08 €. Le SMO, avec les fonds de concours du FEDER la région dont les montants ne sont pas encore arrêtés, financera 132 918,36 €.

**Aurélié BOISSIER** précise qu'un travail a déjà été amorcé avec la communauté de communes du Grand Chambord avec une expérimentation sur la commune de Bauzy avec quelques compteurs d'eau connectés. La communauté de communes a décidé de passer le cap et d'équiper entièrement son territoire avec la généralisation à terme de la télérelève en s'appuyant sur le réseau LoRa du syndicat. Cela implique la construction du réseau qui va en découler avec a priori une cinquantaine de passerelles au total pour couvrir l'intégralité du périmètre de la communauté de communes en LoRa et pouvoir téléreléver les compteurs. C'est un premier cas d'usage. Il pourrait y en avoir d'autres qui vont venir se greffer à ce réseau, qui par définition sera mutualisé entre les cas d'usage et entre les futurs clients du réseau.

**La Présidente** précise que c'est tout l'intérêt de ce réseau qui peut être mutualisé. Il est important de rappeler ce point.

#### **Arrivée de Hubert AZEMARD avant le vote de la délibération**

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°4 : Convention de prestations de services Smart entre le Syndicat Val de Loire Numérique et le SMICTOM du Chinonais**

**La Présidente** précise que ce projet de convention concerne la gestion des points d'apport volontaire. Le SMICTOM du Chinonais gère toutes les ordures ménagères d'un vaste secteur regroupant notamment le Chinonais, le Val de Vienne et une partie de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. C'est un nouveau cas d'usage encore non expérimenté qui va être intéressant à mettre en place. Dans un premier temps, cela concerne dix capteurs que le SMICTOM du Chinonais

déploie à titre expérimental, ce qui permettra la mesure du remplissage des points d'apport volontaire. L'objectif est de détecter des seuils de remplissage de ces points d'apport volontaires et de déclencher les interventions à bon escient, lorsque c'est vraiment nécessaire.

**Aurélié BOISSIER** explique qu'il s'agit d'un exemple de mutualisation puisque le Syndicat a déjà couvert une partie du territoire du SMICTOM : le territoire de la communauté de communes de Chinon Vienne et Loire d'antennes LoRa.

**La Présidente** précise que c'est le fruit du partenariat avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le Syndicat d'Énergie d'Indre et Loire. Le premier cas d'usage couvert est celui de l'éclairage public.

**Aurélié BOISSIER** indique que c'est en effet sur la base du réseau déployé pour les besoins du pilotage de l'éclairage public qu'on va pouvoir accueillir ce nouveau cas d'usage et ce nouveau client, avec les capteurs positionnés sur les points d'apport volontaire.

**La Présidente** explique que ce nouveau projet matérialisé par la convention proposée est vraiment intéressante puisque la mutualisation qui est un des points forts du projet smart Val de Loire devient ainsi réalité. C'est un bel exemple.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°5 : Délibération venant préciser la délibération N°3 du 18 février 2025 relative à la Subvention équilibre budget annexe smart**

**La Présidente** revient avec cette délibération sur le fonctionnement du Syndicat. Il avait été prévu au moment du vote du budget de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe smart d'un montant global de 623 489 €. L'enjeu de la délibération proposée est de pouvoir réaliser un premier versement de 120 000 € du budget principal au budget annexe Smart. Il n'y a pas de problématique particulière. C'est une opération technique.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **LES PROJETS : point d'avancement**

##### ***Point Smart***

**Olivier LEGROS** indique que le dossier FEDER va permettre de collecter 30 % de subvention sur un investissement global de 2,9 millions d'euros. Le montage financier est basé sur ce montant. Il s'agit d'une recette d'investissement. Des recettes de fonctionnement sont attendues dans le cadre de la commercialisation des services.

**La Présidente** rappelle que sur la dizaine de projet d'expérimentations, il n'y en a plus que deux qui sont en cours de finalisation. Tous les autres projets ont été mis en œuvre conformément aux objectifs.

**Aurélié BOISSIER** indique que le projet en cours concerne la commune de Vendôme. Sur cette commune, des capteurs ont été déployés et permettent d'analyser le stationnement et la mobilité sur une portion du Faubourg Chartrain, conformément au souhait de la ville de Vendôme. L'objectif est

de permettre aux élus et aux services de la Ville de voir comment se comportent les habitants et les visiteurs sur cette portion du faubourg qui a été réhabilitée. Les capteurs sont déployés et la data visualisation est en cours de construction.

Concernant les autres expérimentations, il y a encore de l'actualité vis à vis de la remontée effective vers la data visualisation d'un certain nombre de capteurs, mais les choses sont bien avancées. Une présentation pourra être faite prochainement sur une autre forme de suivi des projets Smart puisque le Syndicat va entrer dans une phase de passage à l'échelle et cela permettra de présenter une cartographie avec tous les projets Smart en cours, y compris les projets de passage à l'échelle.

**La Présidente** indique que le 5 novembre prochain, à l'occasion d'une journée spéciale à la cité du Numérique à Blois, un retour d'expérience sur les différents projets va pouvoir être fait sur les différents projets qui auront été menés dans le cadre de la phase d'expérimentation.

**Bernard PILLEFER** souhaite savoir si pour les détections de fuite sur Pezou les compteurs utilisés sont des compteurs sectoriels.

**Aurélié BOISSIER** indique qu'il n'y a pas de compteurs sectoriels à ce stade.

**Bernard PILLEFER** explique que la détection de fuite est individuelle. Le sectoriel présente un autre intérêt.

**Olivier LEGROS** confirme que le Syndicat n'en est pas à ce stade. Il y en aura peut-être avec Grand Chambord, car il y a une généralisation, mais sur les projets d'expérimentation, les compteurs sectoriels ne sont pas d'actualité.

**Aurélié BOISSIER** revient sur la vision globale des expérimentations et indique qu'il reste toujours des passerelles LoRa à déployer, notamment sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Les derniers capteurs installés sont ceux de Vendôme, mais aussi ceux du Nouvel Espace du Cher, qui mesurent le niveau d'eau du Cher à deux endroits. Une présentation sera faite concernant le rendu en data visualisation lorsque cette phase sera terminée.

### **Projet Fibre**

**La Présidente** indique que la moyenne des prises rendues éligibles chaque semaine est très inférieure à ce qu'elle a été lorsque le déploiement était en phase de déploiement actif. Bernard Pillefer, sénateur, peut intervenir au niveau de l'ARCEP.

**Bernard PILLEFER** confirme que demain une rencontre est organisée avec les représentants de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion du Territoire). Un contact sera aussi établi avec l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) pour aborder quelques points, notamment les branchements complexes et les problématiques de financement associées. Il y a aussi, en même temps, la problématique de la téléphonie mobile, puisque c'est aussi un sujet. Après avoir à peu près géré les zones blanches, il reste les zones grises. La Présidente sera tenue au courant des évolutions potentielles. Les démarches sont en cours pour trouver des financements.

**La Présidente** remercie Bernard Pillefer.

**Gaëtan GRÈVE** partage quelques chiffres. La fin du déploiement approche. 339 000 prises sont déployées à date. Mais comme évoqué par Sylvie Giner, le rythme de prises déployées par semaine se ralentit. Il reste les prises les plus compliquées à réaliser et celles qui nécessitent de négocier les

derniers accords. Il y a des situations qui sont en stand-by ou bloquées. Près de 190 000 foyers sont raccordés malgré tout. Cela représente un taux de commercialisation de 56 %.

**Bernard PILLEFER** précise que le processus va être renforcé par le décommissionnement du cuivre.

**Gaëtan GRÈVE** confirme.

**Bernard PILLEFER** rappelle que la phase de décommissionnement du cuivre est engagée. Il est nécessaire d'encourager les gens à se raccorder à la fibre plutôt maintenant, sinon il va y avoir un engorgement des sollicitations qui va rendre plus complexe, techniquement, la réalisation.

**La Présidente** indique que c'est ce qui est dit lors des réunions dans les communautés de communes.

**Gaëtan GRÈVE** présente, comme à chaque Conseil syndical, un suivi par commune. La plupart des communes sont désormais à plus de 95 % de prises éligibles. Il reste quelques situations sur lesquelles le Syndicat reste attentif. Il y en a un certain nombre qui reste entre 80 et 95 %, et quelques communes sont sous les 80 %.

Par rapport à la fin du déploiement, Val de Loire Fibre estime la cible à 343 000 foyers et entreprises à desservir. Le Syndicat reçoit un certain nombre de sollicitations en provenance d'élus ou de particuliers qui ne sont pas encore desservis et qui s'interrogent sur les causes de ce retard.

Il reste à peu près 4500 prises à rendre éligibles. Depuis le début de l'année, le nombre de prises par semaine était de 200 environ. Le rythme actuel est de 120 prises par semaine sur les six dernières semaines. Sur les 4500 prises qu'il reste à faire, 2000 prises doivent être terminées dans le courant de l'été. Elles sont programmées, les travaux sont connus. Val de Loire Fibre dit que ce sera fait fin juin ou courant juillet.

Après, il y a un deuxième volet, qui concerne 2500 prises qui sont bloquées pour diverses raisons. Elles risquent de s'étaler sur plusieurs années, dans certains cas jusqu'au décommissionnement du cuivre. Les motifs de blocage sont typiquement les refus de passage en façade. Quelquefois, le réseau cuivre passe en façade et on a besoin de passer la fibre en parallèle de ces fils cuivre. Il y a beaucoup de dossiers compliqués sur les petits immeubles qui nécessitent des conventions immeubles. Il est indiqué « refus », mais ça peut aussi être lié à des difficultés à trouver le propriétaire et à le contacter malgré des courriers envoyés à ses adresses connues. Il y a aussi parfois des blocages liés à des travaux à faire dans l'immeuble. Par exemple, un fourreau bouché sur le domaine privé de l'immeuble et le syndicat ne souhaite pas réaliser les travaux pour le moment. Cela ne veut pas dire qu'il ne les fera pas, mais pour l'instant, c'est bloqué. Et puis, il y a certains dossiers qui sont mis en attente parce qu'il y a des travaux d'enfouissement, mais c'est connu, c'est planifié, ce sera réalisé.

Le détail de l'ensemble de ces situations a été transmis par Val de Loire Fibre à la demande du Syndicat. Le Syndicat a également demandé d'étudier la façon dont ces informations pourraient être relayées, retracées sur un outil. Le serveur d'éligibilité pourrait voir apparaître une nouvelle valeur pour le statut d'un foyer faisant état d'un blocage et précisant la nature de ce blocage afin qu'un locataire d'un petit immeuble sache pourquoi il ne peut pas avoir la fibre. Cela peut être un élément intéressant à communiquer à tout un chacun.

**Olivier LEGROS** indique qu'il ne s'agit pas de désigner un individu en particulier mais une structure qui est responsable, afin de donner une explication au fait que c'est bloqué à date, mais que cela a vocation, comme le dit Gaëtan Grève, à se résorber.

**Gaëtan GRÈVE** précise que ce sujet des blocages résiduels est également très suivi au niveau national par le régulateur, qui met en place des dispositifs pour que tous les refus soient bien tracés et argumentés de la part des opérateurs d'infrastructures comme Val de Loire Fibre. Le Syndicat a introduit récemment deux nouveautés.

La première concerne le site de Val de Loire Fibre. Il s'agit d'un portail de signalements, sur le même principe que celui d'Orange. Ce portail vient remplacer l'adresse dépannage qui était mise à disposition jusqu'à présent. Ce portail est vraiment réservé aux élus et aux services. Il n'est pas prévu pour les particuliers car Val de Loire Fibre n'est pas encore en capacité de recueillir les demandes de particuliers mais le Syndicat espère que cela pourrait être possible prochainement. Les collectivités souhaitant faire ce type de signalement (une armoire ouverte, un câble décroché, un boîtier ouvert) sont invitées à aller directement chez Val de Loire Fibre pour faire la déclaration afin d'avoir un meilleur suivi.

**Olivier LEGROS** précise qu'il faut aller dans la rubrique « Collectivités ». Il faut pouvoir localiser précisément le lieu concerné et joindre une photo. La photo est obligatoire pour illustrer la nature et l'envergure de l'incident. C'est une précaution à prendre avant de se lancer dans la saisie du formulaire. Il est nécessaire de regrouper le plus d'éléments possibles sur la localisation. Ce sera plus efficace si les élus ou les services qui saisiront cette information sont précis.

**La Présidente** indique le Syndicat est toujours bien écouté par le délégué. Je tiens à le signaler. Quelle est la deuxième nouveauté ?

**Gaëtan GRÈVE** explique que la deuxième évolution concerne le site internet du Syndicat. Une page dédiée à la fin du cuivre a été mise en ligne récemment. Cela permet d'avoir des informations et des liens utiles. Une carte avec les informations par commune en fonction de la date de fermeture du cuivre a également été publiée si la commune est concernée par un lot de fermeture. On trouve sur cette carte les dates de fermeture, le nombre de prises déployées et le nombre de prises raccordées. En cliquant sur une commune, des informations supplémentaires apparaissent. Des informations transmises par Orange sont attendues pour compléter cette page, par exemple, le nombre de lignes cuivre actives par commune. Normalement, on doit les avoir un an avant la fermeture. Cette page est complétée au fil de l'eau.

**La Présidente** précise que les détails de la fermeture du cuivre par commune constituent une information transmise à chaque fois que le Syndicat va à la rencontre des élus des communautés de communes. Ainsi, les maires présents peuvent faire le nécessaire directement auprès de leurs administrés. Comme le disait très justement Bernard Pillefer, ce n'est pas au dernier moment qu'il faudra souscrire à la fibre, car en cas de problème, ce sera plus compliqué et cela risque de causer des interruptions de service.

Un point va être fait sur les raccordements complexes, avec notamment la mise en œuvre de la solution temporaire.

**Gaëtan GRÈVE** explique que pour les raccordements complexes, une solution temporaire a été mise en place il y a bientôt un an pour débloquer un certain nombre de situations. L'année dernière à la même date, à peu près 1400 à 1500 foyers étaient concernés par un échec imputable à la problématique des raccordements complexes. Un an après, dans la base de commercialisation de Val de Loire Fibre 1000 situations complémentaires en échec sont recensées, soit un total à date de 2500 raccordements complexes identifiés. Chaque mois, une liste de nouvelles situations est soumise, appelée vagues et qui sont en échec grâce notamment au relais fait par les élus. Le point le plus critique à partager est que les dossiers onéreux, c'est à dire ceux qui représentent un surcoût supérieur à 5 000 € par raccordement, sont bloqués dans l'attente de la mise en place de la solution pérenne. Deuxième point problématique, ce sont les délais qui sont importants, minimum six mois pour la réalisation de ces dossiers, même si pour certains cela peut aller un peu plus vite.

Autre irritant sur cette problématique : dès lors que plusieurs foyers sont concernés dans le même hameau ou la même rue, c'est une source de blocage : Val de Loire Fibre met ces dossiers en stand-by pour le moment. Le Syndicat essaie aussi de faire évoluer cette position.

**Bernard PILLEFER** demande quel a été le prétexte utilisé pour mettre en stand-by de ces situations multiples ?

**Gaëtan GRÈVE** explique que Val de Loire Fibre affirme qu'il n'a pas encore l'outil "industriel" pour traiter ces dossiers. Ils ont un contrat avec Circet pour traiter les cas individuels, avec des tarifs adaptés mais dès que les situations sont regroupées sur une portion de territoire donnée, les partenaires ne sont pas d'accord sur les tarifs et la mutualisation pourtant vertueuse n'est pas mise en œuvre. Val de Loire Fibre devait faire intervenir d'autres entreprises dans le processus afin de pouvoir débloquent ces situations le plus rapidement possible.

**Olivier LEGROS** indique qu'il y a un blocage dans la négociation avec leur sous-traitant. Val de Loire Fibre explique, et c'est légitime, que le sous-traitant fait plusieurs raccordements avec un seul déplacement et un seul chantier, et le sentiment est que Circet continue de valoriser cela à l'unité, donc sans bénéfice substantiel du fait que c'est mutualisé. Quand un raccordement complexe est débloquent pour un foyer isolé, il y a un bordereau de prix avec le sous-traitant qui est convenu et qui fonctionne, sauf quand le coût est trop élevé. Mais dès lors qu'il y en a plusieurs, ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur le coût unitaire et le coût global. La manière de débloquent les choses, comme le dit Gaëtan Grève, c'est de recruter d'autres acteurs potentiels sur ce traitement des raccordements complexes, de manière à pouvoir peser dans la négociation avec eux. C'est irritant et c'est dommage, parce que là où c'est le plus vertueux, c'est là que ça bloque. Le Syndicat espère que les choses vont se débloquent rapidement.

**Bernard PILLEFER** s'interroge sur ce point.

**La Présidente** explique que la problématique est financière. À noter quand même que par rapport à cette solution temporaire, ils s'étaient engagés sur le débloquent de 500 000 € et c'est largement dépassé. Lors d'une rencontre, juste avant la signature de la vente de TDF, Val de Loire Fibre s'étaient engagé à dépasser les 500 000 €, ce qu'ils ont fait avec plus de 800 000 € engagés. On est bien conscients que ce n'est pas assez. D'où l'intérêt d'activer la solution pérenne.

**Gaëtan GRÈVE** confirme que la solution pérenne est nécessaire.

**La Présidente** indique que l'intervention de Bernard Pillefer en tant que sénateur peut être efficace.

**Gaëtan GRÈVE** précise qu'un comité de pilotage a eu lieu fin février avec Val de Loire Fibre à ce sujet. Val de Loire Fibre estime qu'à terme il y aura eu environ à 4000 raccordements complexes sur le réseau. À date, 2500 ont été identifiés. Le volume financier estimé est de 14 millions d'euros pour réaliser les infrastructures manquantes : rajouter des poteaux ou des fourreaux jusqu'aux foyers qui en font la demande. Il y a des discussions au niveau national. L'ARCEP est impliquée dans cette démarche. Pour mémoire, la solution pérenne consiste à mettre à contribution les opérateurs commerciaux. Certains le voient d'un bon œil puisqu'ils sont aussi opérateurs d'infrastructures, mais d'autres, qui n'opèrent pas des réseaux, le voient peut-être d'un mauvais œil. Les prochaines étapes sont de continuer à faire dialoguer les parties prenantes et d'envoyer un courrier de saisine à l'ARCEP avant fin juin pour les informer de notre projet de faire évoluer le catalogue de services en accord avec Val de Loire Fibre, qui doit proposer cette évolution tarifaire.

**Olivier LEGROS** indique que jusqu'à présent, pour les évolutions du catalogue de services, nous étions plutôt en mode un peu réactif vis-à-vis de propositions qui émanaient du délégataire, par exemple pour mieux aborder le marché de l'entreprise, ou pour conquérir de nouvelles parts de marché. Pour la première fois, le Syndicat pourrait être amené à avoir une évolution du catalogue qui serait plus politique, puisqu'elle consisterait à mettre en place un mécanisme de péréquation où on demande à chaque abonné à la fibre de contribuer au raccordement de ceux pour qui c'est

compliqué ou cher. Il s'agit d'une démarche politique. Le Syndicat est dans une logique d'autorité délégante, un peu comme pour financer les transports en commun ou la desserte de l'eau potable : il s'agit d'augmenter de quelques centimes ou euros le montant de la facture pour l'utilisateur. C'est un mode indirect, puisque ces tarifs vont être appliqués aux opérateurs et non pas aux clients. Il leur appartiendra de répercuter ou non cette évolution tarifaire. C'est peut-être la première évolution du catalogue qui a un enjeu réellement politique et qui officialise un mécanisme de péréquation. Donc, il faut le dimensionner au plus juste. C'est tout l'enjeu des semaines qui nous séparent de ce courrier, puisque le courrier arrivera mi-juin.

**La Présidente** rappelle avoir envoyé un courrier il y a une dizaine de jours à Lumière pour rappeler les tenants et les aboutissants de la DSP. Pour rappel, comme Bernard Pillefer l'a redit, c'était 100 % du territoire, habitat isolé compris. Le Syndicat entend que, financièrement, la situation est compliquée, et qu'on n'est pas les seuls dans ce cas-là, et c'est bien pour cela qu'on va co-construire la solution avec notre délégataire. Cette stratégie paraît la plus adaptée mais il faut être clair et déterminé. Ces termes ont d'ailleurs été repris dans le courrier envoyé, de façon à mettre un peu de pression, aussi bien à Val de Loire Fibre qu'à l'ARCEP, et leur dire « attention, il y a une problématique sur ce territoire-là. »

**Bernard PILLEFER** précise que concernant les branchements complexes, ce n'est pas uniquement Val de Loire Numérique qui est concerné. Lorsqu'on voit l'estimation à 14 millions pour deux départements, je me dis qu'à l'échelle de la France, le problème doit être conséquent et global. Il a été évoqué les situations de blocage qui venaient, par exemple, de syndicats sur le domaine privé, mais qu'en est-il de l'habitat isolé, éloigné ?

**Gaëtan GRÈVE** répond que pour l'habitat isolé, dès lors qu'il y a de l'infrastructure, il n'y a pas de difficulté. Si en revanche il n'y a pas de fourreau, pas de poteau, il s'agit alors d'une problématique des raccordements complexes.

**Bernard PILLEFER** demande ce qu'il en est lorsque les travaux sont à faire sur la partie privée ?

**Gaëtan GRÈVE** indique ne pas avoir de retour sur ce sujet. Les personnes concernées ne reviennent pas vers le Syndicat.

**Bernard PILLEFER** indique qu'ils reviendront vers le Syndicat le jour où le cuivre va s'arrêter.

**Olivier LEGROS** acquiesce et précise que la situation peut évoluer. Aujourd'hui, l'enjeu le plus important concerne le domaine public avec potentiellement 14 millions d'euros à aller chercher, et c'est vrai que la question du domaine privé n'a pas encore été abordée par nos équipes. Certains territoires réfléchissent à des mécanismes d'aide à la réalisation des travaux sur le domaine privé.

**La Présidente** explique que Val de Loire Fibre intervient un peu sur certains dossiers.

**Olivier LEGROS** indique que l'analogie peut être faite avec l'assainissement individuel, où parfois la mise aux normes coûte extrêmement cher. Aujourd'hui, il y a très peu de mécanismes d'aide à la mise en conformité. C'est un peu le même principe. Aujourd'hui, il y a des administrés qui restent avec des situations d'assainissement non conformes parce qu'il y a des budgets trop importants pour la mise aux normes. C'est un peu pareil pour la fibre. Certains territoires réfléchissent à la mise en place d'aides mais pour le Syndicat, c'est surtout la partie publique qui préoccupe aujourd'hui.

**Bernard PILLEFER** souhaite savoir si concernant le dispositif mis en place sur le satellite subventionné, des demandes sont-elles encore faites ?

La **Présidente** répond qu'il y a moins de demandes concernant l'inclusion numérique.

**Olivier LEGROS** précise que le Syndicat continue de le proposer aux administrés, qui sont en situation de raccordement complexe, systématiquement. Cette solution est pratique et est proposée même dans les territoires où la fibre est déployée.

**Bernard PILLEFER** indique que le Syndicat n'a jamais eu de retours négatifs, cela signifie que le système fonctionne. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut lâcher le 100 %.

La **Présidente** acquiesce.

**Bernard PILLEFER** rappelle que le contrat initial prévoit un territoire 100 % fibré, mais dans les phases de difficulté, c'est bien d'avoir une solution intermédiaire.

**Olivier LEGROS** indique que la réponse aux usagers qui sont en situation de raccordement complexe est systématiquement la suivante « Votre raccordement complexe va prendre du temps. Cela va être mis en œuvre, mais prendra plusieurs mois. Si ce délai est inacceptable pour vous, sachez qu'il existe une solution temporaire. »

**Gaëtan GRÈVE** indique que le Syndicat a reçu des demandes de subvention de Val de Loire Fibre la semaine dernière. Elles vont être traitées et seront présentées au prochain Conseil Syndical. De la même façon, des demandes de subvention FSN vont être faites courant mai.

**Bernard PILLEFER** souhaite savoir si les premiers dossiers ont été soldés ?

**Olivier LEGROS** explique que le Syndicat a déjà perçu de l'état 15 millions d'euros. Cette année, 13 millions d'euros au titre du FSN ont été budgétées.

La **Présidente** souhaite évoquer les rencontres avec les EPCI. La prochaine rencontre est programmée en octobre. Il reste toujours sept EPCI à rencontrer. Ce n'est pas faute de les avoir invités et de les avoir rappelés deux ou trois fois. Le Syndicat est toujours à leur disposition. Il est important d'organiser ces rencontres car il y a toujours des questions techniques, des questions d'informations qu'on peut communiquer, et c'est aussi l'occasion de parler du Smart Territoire. Ce n'est pas toujours possible parce que le temps d'intervention est parfois très restreint. On le comprend, car après il y a un Conseil Communautaire qui suit, ou un Bureau. Ces rencontres sont très riches en échanges et cela permet aussi aux maires présents autour de la table d'avoir directement les acteurs du déploiement de la fibre, aussi bien notre délégué que nous même, et donc de nous faire remonter les problématiques du terrain. Donc, n'hésitez pas à revenir vers les services du Syndicat pour les communautés de communes concernées. Les services du Syndicat sont à votre disposition.

### ***Projet Wi-Fi événementiel***

La **Présidente** indique que le Syndicat sera présent à Chédigny, pour le Festival de la Rose, les 24 et 25 mai. La Présidente invite les élus à se déplacer pour cette manifestation qui est sublime. Il y a également le congrès des maires à Blois, il est toujours intéressant de s'y rendre ainsi que les Nuits de Sologne. Je crois que ce sont les premiers à avoir demandé ce WiFi événementiel. Elles auront lieu cette année le 6 septembre.

## QUESTIONS DIVERSES

La Présidente présente le calendrier des différentes instances. L'alternance entre Blois et Tours est toujours respectée. Un comité de pilotage des raccordements complexes est prévu le 28 mai à 15 heures en visioconférence. J'invite les élus à y participer. Ce sera certainement un peu technique, mais très intéressant.

S'il n'y a pas de questions, je vous souhaite une très belle fin de journée, et je vous dis à la prochaine fois. Merci d'avoir participé.

La Présidente clôture la séance.

La Présidente,  
Sylvie GINER



Le secrétaire de séance,  
Michel GUIMONET

